



EVADE

Version 1.1

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EVADE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

R38: Irritant pour la peau.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50-53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient du Sel de triéthylamine du triclopyr.

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange

Nature chimique : Emulsion aqueuse (EW)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Sel de triéthylamine du triclopyr	57213-69-1 260-625-1	R10 Xi - R36/37	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	8,2 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

Fluroxypyr 1-méthylheptyl	81406-37-3 279-752-9	N; R50-53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	2,9 %
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	918-811-1 01-2119463583-34	Xn - R65 N; R51-53 R66 R67	STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	0% - 10%
alcool, C12-C15, éthoxylé	68131-39-5 500-195-7	Xi; R41 N; R50	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	0% - 10%
acide sulfurique, esters de monoalkyles en C10-16, sels de sodium	68585-47-7 271-557-7	Xi; R38-41	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	0% - 5%
Alkoxylate d'alkylphénol	69029-39-6	Xi - R36 N - R51-53	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	0% - 1%
Éther monométhylrique du dipropylèneglycol *	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60	Non classé	Non classé	0% - 5%

* Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

EVADE

Version 1.1

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée, Poudre chimique, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂). Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Produits de combustion dangereux : Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

EVADE

Version 1.1

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

EVADE

Version 1.1

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Sel de triéthylamine du triclopyr	57213-69-1	TWA	2 mg/m ³		
Fluroxypyr 1-méthylheptyl	81406-37-3	TWA	10 mg/m ³		
Information supplémentaire	: TWA = 8-hour, time-weighted average				
Ether monométhylique du dipropylèneglycol	34590-94-8	TWA	100 ppm		ACGIH
		STEL	150 ppm		ACGIH
		TWA	50 ppm 308 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
		VLEP 8h	50 ppm 308 mg/m ³	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	: TWA = 8-hour, time-weighted average STEL = Short-term exposure limit ACGIH = USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV) VLEP 8h = Valeurs limites d'exposition professionnelle sur 8 heures FR VLE = Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)				
Alkoxylate d'alkylphénol	69029-39-6	TWA	2 mg/m ³		
Information supplémentaire	: TWA = 8-hour, time-weighted average				

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**Protection des yeux : Lunettes de sécuritéProtection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

EVADE

Version 1.1

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect :

- Etat physique : liquide
- Couleur : rouge, brun
Odeur : inodore
Seuil olfactif : inodore
pH : 9,1, 1% *Electrode de pH* (suspension aqueuse 1%)
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
Point d'éclair : **coupelle fermée** 79 °C *Méthode A9 de la CE*
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
Pression de vapeur : donnée non disponible
Densité de vapeur relative : non applicable
Densité relative (eau = 1) : 1,01 à 20 °C / 4 °C *Digital Density Meter (Oscillating Coil)*
Densité : 1,017 g/cm³ à 20 °C *Densimètre numérique*
Hydrosolubilité : émulsionnable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

Solubilité dans d'autres solvants	:	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	< 400 °C Méthode: EEC A15
Température d'inflammation	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	23,8 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	:	23,5 mm ² /s à 20 °C
Propriétés explosives	:	non explosif <i>CEE A14</i>
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle	:	28 mN/m, 25 °C, Méthode: EEC A.5
-----------------------	---	-------------------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation. Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. A des températures élevées, certains composants de ce produit peuvent se décomposer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

Autres informations : donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : non applicable
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 5.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: irritation légère de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: irritation légère des yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: souris
Résultat: peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : donnée non disponible
- Cancérogénicité : donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : donnée non disponible

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr :

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 2,6 mg/L
Durée d'exposition: 4 h

Fluroxypyr 1-méthylheptyl :

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 1,16 mg/L
Durée d'exposition: 4 h

Éther monométhylque du dipropylèneglycol:

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 3,35 mg/L
Durée d'exposition: 7 h

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour le poisson : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 13,2 mg/L
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 4,91 mg/L
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues et les plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,806 mg/L
Durée d'exposition: 72 h
- CE50r (Lemna gibba): > 93,1 mg/L
Durée d'exposition: 7 jours
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 orale: > 2.250 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- CL50: 1.444 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- DL50 contact: > 200 µg/abeille
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 orale: > 208,8 µg/abeille
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : donnée non disponible
- Élimination physico-chimique : donnée non disponible

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl :

- Biodégradabilité : Non facilement biodégradable
- Stabilité dans l'eau : (DT50) 454 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit:

- Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr :

- Bioaccumulation : On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Fluroxypyr 1-méthylheptyl :

- Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 100
On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

12.4. Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr :

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol
Koc: 4,523

Fluroxypyr 1-méthylheptyl :

Répartition entre les compartiments environnementaux : faible mobilité dans le sol
Koc : 6.200 - 43.000

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Eliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr,
triethylamine salt)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE
LIQUID, N.O.S.
IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE
LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du
danger : 90
Etiquettes : 9
IMDG
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
N° EMS : F-A,S-F
IATA
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour
l'environnement : oui
IMDG
Polluant marin : oui
IATA
Dangereux pour
l'environnement : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Consulter les règles de l'OMI avant le transport maritime de masse.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Eye Dam.	Lésion oculaire grave
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
R10	Inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50-53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51-53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrases H citées dans les sections 2 et 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EVADE

Version 1.1

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.